ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 3358

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le recrutement des 40 000 jeunes dans le cadre du programme emploi-jeunes du Gouvernement. Dans le projet de loi n° 201 proposé par le ministre de l'emploi, 350 000 emplois sont destinés en effet aux jeunes et, parmi eux, 40 000 emplois seront attribués à l'éducation nationale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser quelles seront les modalités de recrutement de ces 40 000 emplois jeunes et à partir de quelles dates ils seront effectifs.

Texte de la réponse

Le dispositif emplois-jeunes dans l'éducation nationale concernera 40 000 jeunes d'ici le début 1998 : 30 000 aides éducateurs dans les écoles et 10 000 dans les collèges. Ces emplois, destinés à améliorer l'environnement éducatif, sont proposés à des jeunes de 18-26 ans, dont le niveau de formation est le baccalauréat, le niveau maximum de diplôme souhaité étant par ailleurs bac + 2, pour aider au soutien scolaire, à la surveillance, au fonctionnement des centres de documentation, et pour faciliter l'utilisation des nouvelles technologies de l'information par les élèves. Dès septembre, l'administration centrale a défini des priorités : ZEP, zones particulièrement sensibles. En adéquation avec les priorités ministérielles et selon des critères académiques spécifiques, les recteurs d'académie organisent le recrutement. Dans ce contexte, les premiers titulaires d'emplois-jeunes ont commencé à travailler dans la deuxième quinzaine d'octobre 1997, l'essentiel du premier recrutement a été, comme prévu, achevé à la fin de janvier 1998.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3358
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3039
Réponse publiée le : 16 février 1998, page 894